



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A37-WP/7

EC/3

18/6/10

Rectificatif n° 2

12/8/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 53 : Analyse économique

ANALYSE ÉCONOMIQUE

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RECTIFICATIF N° 2

Prière de remplacer la page 5 de la note A37-WP/7 par la nouvelle page ci-jointe.

6.2 L'analyse environnementale continuera à être appuyée par la collecte, la production, l'analyse et la diffusion de données précises sur l'aviation, notamment en ce qui concerne la consommation de carburant. Dans le contexte du soutien apporté au CAEP, et afin d'assurer l'harmonisation comme l'a décidé récemment la réunion CAEP/8, le Comité sera invité à examiner la nouvelle méthode OACI de prévision du trafic en vue de produire et d'adopter un ensemble de prévisions OACI à long terme sur le trafic.

6.3 Une assistance sera également apportée aux TFG pour l'élaboration de prévisions régionales et d'autres paramètres de planification, comme l'ont demandé leurs PIRG respectives, en tenant compte de la nécessité de regrouper les ressources et de ne tenir à jour qu'un seul ensemble harmonisé de prévisions OACI pour utilisation mondiale et régionale. Le *Manuel de prévision du trafic aérien* (Doc 8991) devra donc être remanié.

6.4 Pour ce qui est des incidences budgétaires, et comme l'a approuvé le Comité des finances (FIC), l'analyse coûts-avantages effectuée montre que la mise en œuvre des recommandations de STA/10 n'entraînera pas de coûts et qu'elle commencera à produire des bénéfices en 2013. Il faudra donc d'une part prévoir des ateliers de formation régionaux et des séances de formation en cours d'emploi afin d'apporter aux États une assistance technique sur le processus de communication des données et, d'autre part, rééditer le *Manuel du Programme statistique de l'OACI* (Doc 9060). Sous réserve de l'approbation du Comité du transport aérien, la 15^e réunion du Groupe d'experts en statistiques (STAP/15) sera convoquée en 2012 pour faire le point sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de STA/10.
